



Compte rendu du Conseil Municipal du 27 mars 2017

Sous la Présidence de Monsieur le Maire, BARDIN Stéphane,

Présents : Mr SULLO Henri - Mme AURIER Evelyne - Mr ROCHE Philippe, adjoints.

- Mrs BOSSARON Pascal - BERGER Frédéric - RICHARD Charles-Henri - CHAMBON Hervé - Mmes ALBERT Christelle - PINON Sandra - Mr BOUHIER Emmanuel, conseillers municipaux.

Absents : Mme FUENTES Carmen (pouvoir à H. SULLO) - Mmes LHOSTE Nicole (pouvoir à S. PINON), - CHAPUT Agnès - QUINET Eliane (pouvoir E.AURIER), conseillères municipales.

PRESENTATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2016

Commune

Dépenses de fonctionnement	519 298
Recettes de fonctionnement	684 997
Dépenses d'investissement	410 983
Recettes d'investissement	291 796
Déficit d'investissement reporté	29 545
Excédent de fonctionnement capitalisé	89 641
Résultat de fonctionnement reporté	76 057

Assainissement

Dépenses de fonctionnement	64 413
Recettes de fonctionnement	96 979
Dépenses d'investissement	697 968
Recettes d'investissement	653 275

Déficit d'investissement reporté	101 216 (retard versement subventions)
Excédent de fonctionnement reporté	32 565

Les comptes administratifs sont approuvés à l'unanimité

BUDGET COMMUNAL 2017

Pour le fonctionnement, la prise en charge totale par la commune du cout du transport scolaire entre les écoles et la cantine est chiffrée à 13 000 euros /an.

Le conseil a voté une augmentation de 1,35% des taux de la taxe d'habitation et de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Le budget d'investissement prévoit le financement de travaux de sécurité routière, de construction d'une place de parking pour handicapés à Chazelles, d'enfouissement de réseaux à Aubiat, d'équipements numériques pour les classes de CE et CM, d'aires de jeux à Chazelles, d'extensions de réseaux.

Tous ces investissements seront financés sur fonds propres.

Redevance pour l'assainissement

Conformément à notre promesse de campagne, afin de poursuivre dans la réduction de la participation du budget communal pour le financement du fonctionnement du budget assainissement, le conseil a décidé d'augmenter la surtaxe d'assainissement de 0,20 euro pour la porter à 1,80 euro/m³ pour la part variable et 2,13 euros pour la porter à 34,26 euros/an pour la part fixe à compter du 1^{er} juillet 2017.

Divers

Prise en charge par la commune de la partie publique d'une extension de réseau au chemin neuf.

Information de Maire à propos de la possibilité d'achat via l'EPF SMAF d'un immeuble prochainement en vente place de l'église.

Prochain Conseil Municipal :

Lundi 24 avril 2017, 20h30, à l'ancienne mairie à Aubiat.